

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 16 Février 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Seize Février à 15H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 9 Février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (35H) et création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet (35H) – Avancement de grade.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Ange LARI à Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Lydia WARTON, Paul PETRELLI à Elisabeth TABERNER.,

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'un agent de la Collectivité, affecté à l'Administration Générale remplit toutes les conditions pour accéder au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe.

Compte tenu du décret des Rédacteurs Territoriaux et des règles de quota, un seul agent peut être nommé.

Vu l'arrêté en date du 28 Juin 2021 portant sur les lignes directrices de gestion et après avis du Comité Technique en date du 28 juin 2021.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Compte tenu des besoins du service et selon le tableau proposé ;

-De supprimer à compter du 01 Mars 2024, le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet (35H) et de créer le poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet (35H).

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

-Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 19.02.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 20.02.2024

Fait à PROPRIANO, le 16 février 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240216-19-02-24-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

